

PRÉFET
DU JURA

ELECTIONS AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE

les 2 et 15 octobre 2013

Les mandats de **quatre membres** du Tribunal de commerce de Lons-le-Saunier expirant cette année, il convient de combler ces vacances par une élection.

Celle-ci aura lieu **uniquement par correspondance**, les 2 et 15 octobre 2013.

Electeurs :

Le collège électoral se compose, conformément aux dispositions de l'article L723.1 du Code de Commerce, des délégués consulaires élus dans le ressort du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier, des membres actuels du Tribunal de Commerce ainsi que des anciens membres ayant demandé à être inscrits sur la liste électorale.

Modalités de vote

Les électeurs envoient leur bulletin de vote par correspondance à la préfecture à l'adresse suivante :

Préfecture du Jura
Bureau de la réglementation et des élections
8 rue de la préfecture
39030 Lons le Saunier Cedex

Date des scrutins :

La date limite de réception des enveloppes de votes par correspondance est fixée à la veille du scrutin à 18 heures, le cachet de la poste faisant foi, soit :

- pour le 1^{er} tour le **mardi 1er octobre 2013 à 18 heures**
- pour le 2nd tour, le cas échéant, le **lundi 14 octobre 2013 à 18 heures.**

Candidatures :

Les candidatures doivent être déposées à la Préfecture du Jura - bureau de la réglementation et des élections - aux heures habituelles d'ouverture des services (du lundi au vendredi de 9H à 11H45 et de 13H45 à 16H30) jusqu'au jeudi 12 septembre 2013, l'heure limite de dépôt pour ce dernier jour étant fixée à 18H00.